



COMMUNE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1

MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND

Préavis n° 03-2014 du 3 novembre 2014

Préavis municipal relatif à l'approbation du projet de réfection du mur de soutènement de la terrasse de la grande salle ainsi que l'octroi d'un crédit de Frs. 60'000.00 pour les travaux.

1. But du préavis

Le présent préavis demande l'approbation et l'octroi d'un crédit par le Conseil général pour le projet de réfection du mur de soutènement de la terrasse de la grande salle.

2. Préambule

Depuis quelques années, le mur de soutènement qui sépare le rez inférieur affecté aux vestiaires du rez supérieur permettant d'accéder à la grande salle se renverse. Cette structure soutient également la terrasse ce qui provoque sur cette dernière un problème de faux niveaux dans la zone pavée. D'après l'ingénieur civil mandaté, ce mur, qui a été construit en 1985-1986 en même temps que la grande salle, est lié au mur du bâtiment lui-même par des goujons. Sous l'effet de la poussée de la terre et des véhicules, ce mur est en train de se renverser côté ouest. Actuellement, il présente un décalage de 8 à 10 cm et, selon les mesures prises il y a environ 20 ans, il continue à bouger. Il est également possible que le drainage en pied du mur (pour autant qu'il existe) ne fonctionne plus. Deux variantes ont été envisagées par l'ingénieur civil :

1. Un ancrage du mur par 5 tirants avec des plaques métalliques sur la partie inférieure de la structure. Cette intervention, rapide et peu coûteuse, n'est pas très esthétique et ne permettra pas de redresser le mur. Cette méthode ne pourra en outre pas résoudre le problème de faux niveaux dans la zone pavée de la terrasse.
2. Une démolition du mur existant jusqu'à la fondation pour en construire un nouveau en tenant compte des poussées actuelles du terrain. C'est une intervention lourde et coûteuse qui offre néanmoins une solution définitive, esthétique et fonctionnelle. Elle permettra d'établir (ou rétablir) le drainage derrière le mur et de traiter le problème de niveaux dans la zone pavée de la terrasse.

Suite au rapport de l'ingénieur civil, la Municipalité s'est décidée pour la deuxième variante. C'est la raison pour laquelle, elle demande au Conseil général l'approbation du projet de réfection du mur de soutènement de la terrasse de la grande salle ainsi que l'octroi d'un crédit pour réaliser ces travaux.



Coût du projet :

- Réhabilitation du mur de soutènement	Frs 50'000.-
- Honoraires ingénieurs civil	Frs 6'000.-
- Divers	Frs 4'000.-
Total	Frs 60'000.-

Financement du projet :

Le financement de ce projet est prévu par l'ouverture d'un compte d'investissement de Frs 60'000.-.

Ce crédit sera couvert par les liquidités de la Commune, soit par un emprunt total ou partiel aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'emprunt de Frs 2'000.000.- voté par le Conseil Général le 8 décembre 2011.

3. Conclusion

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil général à accepter le projet de réfection du mur de soutènement de la terrasse de la grande salle ainsi que l'octroi d'un crédit de Frs 60'000.- pour effectuer les travaux.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

Art. 1 : La Municipalité est autorisée à effectuer les travaux de réfection du mur de soutènement de la terrasse de la grande salle.

Art. 2 : Un crédit d'investissement de Frs 60'000.- lui est accordé à cet effet.

Art. 3 : La dépense sera financée par l'ouverture d'un compte d'investissement amortissable sur 30 ans.

Le syndic : Jean-Michel Reguin



La Municipalité



La secrétaire : Sandra Cunsolo

